

• (1600)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES BILLS PUBLICS

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

MESURE RELATIVE À LA LIMITATION DE L'USAGE DU TABAC

M. Barry Mather (Surrey-White Rock) propose: Que le bill C-10, tendant à restreindre l'usage du tabac, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

[Traduction]

—Monsieur l'Orateur, ce projet de loi dont nous sommes de nouveau saisis, est l'un de trois bills similaires visant un même objectif, que j'ai déposés au cours d'années successives. A l'instar des bills proposés par les députés de la majorité aussi bien que ceux de l'opposition, la question, objet des trois projets de loi, avait été renvoyée, en 1969, au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales. Ces mesures, jointes aux instances du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro), ont servi de toile de fond aux audiences que le comité a tenues sur l'usage du tabac et son incidence sur la santé.

Le comité, présidé par le député de Hull (M. Isabelle), a ensuite publié un rapport recommandant que toute publicité relative à la cigarette devrait progressivement disparaître en trois ou quatre ans et il a tracé, à cet effet, une ligne de conduite semblable à celle qu'ont adoptée de nombreux pays afin d'arrêter la progression de certaines maladies causées par la cigarette, parmi lesquelles le cancer du poumon, les crises cardiaques, l'emphysème et la bronchite.

Monsieur l'Orateur, ce bill comprend deux parties. La première est déjà sanctionnée légalement depuis 1909, je crois, et elle interdit la vente et la fourniture de tabac aux enfants. La seconde partie est de ma composition et recommande de compléter ou de modifier la première en accordant aux gouvernements l'autorité en ce qui a trait à l'emballage, l'étiquetage et la publicité concernant le tabac, afin de protéger en particulier la santé du public contre les représentations frauduleuses quant à la nature, la toxicité ou l'innocuité de ce produit.

Ce n'est franchement pas dans l'espoir que ce projet de loi sera adopté ou renvoyé de nouveau à un comité, puisqu'il l'a été déjà, que je l'ai laissé au *Feuilleton*. J'estimais que le gouvernement n'avait pas encore donné suite au projet de loi sur la cigarette qui est le résultat du rapport du comité de la santé nationale et du bien-être social sur les cigarettes, ce rapport étant lui-même dû au présent bill et à d'autres projets de loi semblables ainsi qu'aux instances que différents organismes sanitaires du Canada ont présentées au comité, en 1969.

Monsieur l'Orateur, personne ne s'est réjoui plus que moi lorsque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a présenté ce bill l'an dernier, et personne plus que moi n'a appréhendé que le gouvernement ne laisse tomber la proposition du ministre de mettre un terme à toute réclame de la cigarette dès le 1^{er} janvier 1972. C'est pourquoi mon bill est de nouveau à l'étude cet après-midi. Je le présente pour demander avec instance une intervention conforme aux dispositions qu'il contenait, mais mieux encore, pour que le gouvernement se rallie aux propositions de plus grande portée du ministre de la

[M. l'Orateur suppléant.]

Santé nationale et du Bien-être social, qui souhaiterait mettre un terme à toute réclame de la cigarette au pays.

L'une des raisons qui ont empêché le gouvernement de donner suite aux propositions de son ministre qui voulait mettre un terme à toute réclame de la cigarette dès le 1^{er} janvier dernier est sans aucun doute l'initiative de l'industrie du tabac qui a abandonné dans l'intervalle toute réclame sur les ondes de la radio ou de la télévision, s'est engagée à placer sur ses produits un avertissement plutôt inoffensif et même trompeur, et a en outre cessé de donner des coupons ou des prix pour favoriser la vente des cigarettes.

L'industrie a pris ces mesures ou elle les prend à l'heure actuelle. Or, monsieur l'Orateur, pendant qu'une réclame de cigarette de quelque 8 millions de dollars a été supprimée—c'était la somme affectée à la publicité à la radio et à la télévision—les fabricants de cigarettes continuent leur réclame ronflante dans les media imprimés, en incitant les gens, surtout les jeunes, à commencer à fumer la cigarette et ainsi à contracter cette habitude morbide et dangereuse. Nous avons toujours les annonces illustrées de la cigarette synonyme de belle vie au grand air, de plaisirs et de jeux, la même idée que la cigarette est un plaisir simple et innocent et non pas le sombre meurtrier qu'elle est en réalité. Ces annonces publicitaires ne nous montrent jamais de salle d'hôpital, de salle d'opération ni de salon funéraire. Elles manquent tout à fait de réalisme. Les cowboys continuent à fumer comme des bons, mais on ne nous signale jamais qu'ils viennent du pays de l'emphysème.

Monsieur l'Orateur, ce bill, mes autres bills, ceux des députés des deux principaux partis et le bill du ministre procèdent tous du principe selon lequel on ne saurait tolérer encore longtemps que le profit personnel des industries du tabac, de la publicité et de l'information vienne faire obstacle à la santé de la population. Si la gomme à mâcher ou la pizza avait été tenue responsable du dixième des maladies et des décès imputés à la cigarette, il y a beau temps que gomme à mâcher et pizza auraient disparu du marché. Ici, puis-je dire que je suis tout à fait disposé à faire rayer du *Feuilleton* le présent bill et les autres bills inscrits en mon nom sur le même sujet pourvu qu'un ministériel se lève et nous dise quand nous pouvons nous attendre à ce que le gouvernement présente sa propre mesure législative visant à faire cesser la publicité accordée à la cigarette.

Une mesure de ce genre, comme le propose le bill à l'étude, mais émanant du gouvernement, est de plus en plus nécessaire au pays. J'ai en main une lettre reçue ce matin de l'Association canadienne contre la tuberculose et les maladies respiratoires. Elle est arrivée tout à fait à point, puisqu'elle m'est parvenue aujourd'hui même. Je vais en citer le paragraphe que voici:

... nous vous demandons d'agir immédiatement à l'égard de la loi sur les produits de la cigarette. Comme vous le savez, le bill a été présenté en juin dernier et nous, qui travaillons dans le domaine de la santé, estimons qu'il est impérieux de faire adopter une loi tendant à bannir la publicité accordée à la cigarette. Notre Association est alarmée par l'accroissement rapide de l'incidence des maladies respiratoires chroniques. Nous blâmons la cigarette comme étant le principal élément dans cette épidémie engendrée par l'homme. Je vous demande, au nom de notre Association, au nom de nos milliers de bénévoles, au nom de la santé des Canadiens, de faire adopter dès maintenant la loi sur les produits de la cigarette.

Notre association qu'inquiètent la tuberculose et les maladies respiratoires a lancé un slogan sur lequel nous vous prions de réfléchir longuement, surtout parce qu'il se rattache si dramatiquement au problème de la cigarette... «C'est une question de vie et de souffle.»